

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**Arrêté du 25 février 2002 agréant pour cinq ans l'antenne médicale de lutte contre le dopage du centre hospitalier universitaire de Rennes**

NOR : MJSK0270026A

La ministre de la jeunesse et des sports et le ministre délégué à la santé.

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3613-1, L. 3622-4 et L. 3634-1 ;

Vu le décret n° 2000-378 du 28 avril 2000 concernant les conditions d'agrément et de fonctionnement des antennes médicales de lutte contre le dopage ;

Vu l'avis du 14 novembre 2001 du directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Bretagne.

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est agréée comme antenne médicale de lutte contre le dopage l'unité de biologie et médecine du sport du centre hospitalier universitaire de Rennes.

Art. 2. – Le responsable de cette antenne médicale de lutte contre le dopage est le docteur Alain Caubet.

Art. 3. – Le directeur des sports et le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 février 2002.

La ministre de la jeunesse et des sports,
MARIE-GEORGE BUIFFET

Le ministre délégué à la santé,
BERNARD KOUCHNER

MESURES NOMINATIVES**PREMIER MINISTRE****Arrêté du 18 février 2002 portant cessation de fonctions (secrétariats généraux pour les affaires régionales)**

NOR : PRMG0270124A

Par arrêté du Premier ministre en date du 18 février 2002, il est mis fin aux fonctions de Mlle Verdier (Françoise), administratrice civile, auprès du préfet de la région Aquitaine en qualité de chargé de mission à temps plein à compter du 31 janvier 2001.

Arrêté du 18 février 2002 portant nomination (secrétariats généraux pour les affaires régionales)

NOR : PRMG0270123A

Par arrêté du Premier ministre en date du 18 février 2002, est nommé auprès du préfet de la région Aquitaine : M. Varenne (Luc), directeur adjoint du travail, en qualité de chargé de mission à temps plein, à compter du 1^{er} février 2002 pour une durée de trois ans.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**Arrêté du 22 février 2002 portant radiation (administration centrale)**

NOR : ECOP0200147A

Par arrêté du Premier ministre et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 22 février 2002, M. Bouteiller (Didier), attaché principal de 1^{re} classe de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, en service détaché, est réintégré dans son corps d'origine et radié dudit corps à compter du 16 septembre 1994, date de son entrée au service de la Commission des Communautés européennes.